

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (16/03/2016)	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucun RMO reçu.	
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	29/02/2016	L	C	N/C	N/C	Aucun QA reçu.	
1.3.	CS	Rapport national scientifique	09/11/2015	L	C	L	C	Reçu le 10.11.15	
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune réponse à la LC reçue.	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	16/03/2016	L	C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
		Marquage des navires ²		L	C	N/C	N/C		
		Marquage des engins ²		L	C	N/C	N/C		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun sennetier industriel.	
		Fiches de pêche à bord ²		L	C	N/C	N/C		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15/02/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
		Numéro OMI pour les navires éligibles	01/01/2016			N/C	N/C	Aucune information fournie.	
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	15/02/2016	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	16/03/2016	L	N/C	N/C	N/C	Source - QA 2014 : les grands filets maillants dérivants ne sont pas interdits.	
2.4.	Rés. 15/08	Plan de gestion des DCP	31/12/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède pas de sennetier inscrit au Registre des navires autorisés	
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	16/03/2016			N/A	N/A		
2.5.	Rés. 15/07	Interdiction des sources de lumière artificielles sur les DCP	Pour PS 10/09/2015			N/A	N/A		
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	N/C	N/C	N/C	N/C	Possède 52 navires inscrits au Registre des navires autorisés ; aucune information fournie	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C	Reçu le 14.01.11 (initial)	

¹ C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
Capacité de référence										
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	C	C	C	C	Reçu le 20.07.11.		
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Ne cible pas le SWO et l'ALB.		
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	P/C	C	P/C	Informations obligatoires pas aux normes de la CTOI : a fourni le TJB au lieu du TB. Informations obligatoires manquantes : port d'immatriculation.		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	C	P/C	C	P/C			
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne délivre pas de licences aux navires étrangers.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.8.		Information sur les accords d'accès	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014	N/A	N/A	N/A	N/A			
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01/07/2007	L	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon										
Captures nominales										
5.1.		• Pêcheries côtières	30/06	L	C	L	C	Données reçues le 14-09-2015		
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire PS, BB ou GN sur le Registre CTOI des navires autorisés.		
		• LL	Provisoires	30.06	L	P/C	L	P/C	Données non déclarées pour toutes les flottilles.	
			Finales	30.12	L	P/C	L	P/C		
Prises et effort										
5.2.	Rés. 15/02 & 15/05	• Pêcheries côtières	30/06	L	P/C	N/C	N/C	Données obligatoires non fournies.		
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire PS, BB ou GN sur le Registre CTOI des navires autorisés.		
		• LL	Provisoires	30.06	L	P/C	L	P/C	Données non déclarées pour toutes les flottilles.	
			Finales	30.12	L	P/C	L	P/C		
Fréquences de tailles										
5.3.		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Données obligatoires non fournies.		
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire PS, BB ou GN sur le Registre CTOI des navires autorisés.		
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Données obligatoires non fournies.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
		Finales	30.12	N/C	N/C	N/C	N/C			
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier										
				Prises et effort						
6.1.	Rés. 15/01	• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A					
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A				
			Finales	30.12	N/A	N/A				
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30/06	L	P/C	N/C	N/C	Données obligatoires non fournies.		
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30/06	L	P/C	N/C	N/C			
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C			
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	L	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14/08/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Non applicable (objection à la S17).		
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	16/03/2016	C	C	Lc	P/C	Données reçues le 10.11.15, pas par espèce. Aucune information reçue sur l'état de mise en oeuvre des Directives de la FAO		
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	C	P/C	C	P/C	A indiqué que cette obligation est en place depuis 2013 ; aucune référence juridique fournie.		
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - IOTC–2013–SC16–NR09 : ne possède pas de navire pêchant au sud de 25°S.		
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30/06 (tous engins)			N/C	N/C	Aucune information fournie.		
		Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 16/03/2016	N/A	N/A	N/C	N/C			
7.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30/06 (tous engins)			N/C	N/C			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 16/03/2016	N/A	N/A	N/C	N/C		
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07/03/2016)	L	N/C	L	P/C	Neuf navires et ressortissants identifiés dans des activités de pêche en 2014. Navires maintenus sur la Liste 2015 provisoire des navires INN.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	16/03/2016	L	N/C	L	P/C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/C	N/C	N'a pas indiqué sa participation au PRO de la CTOI. A transbordé UNE FOIS dans le cadre du PRO en 2015. Infractions présumées : 3. Réponses reçues : 0.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C		
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/C	N/C		
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	26/02/2016	N/A	N/A	N/C	N/C		
9.5.		Paiement contribution PRO	17/08/2015	N/A	N/A	N/C	N/C		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	16/03/2016	L	N/C	N/C	N/C	Source - QA 2015 : indique « non applicable ».	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (< 24m) ²	Depuis le 01/07/2010	L	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	L	N/C	N/C	N/C		
10.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux ²	16/03/2016	L	N/C	N/C	N/C		
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	L	N/C	N/C	N/C	Source - QA 2015 : indique « non applicable ».	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - QA 2015 : aucune importation de BET.	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ²	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni. A exporté 7 036 kg vers l'UE en 2014.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	N/C	N/C	L	C	Reçu le 12.05.15	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/A	N/A	N/A	N/A	N'autorise pas les navires de pêche étrangers à entrer dans ses ports.	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.5.		Rapport d'inspection		3 jours après	N/A	N/A	N/A		N/A

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
			l'inspection						
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et des espèces apparentées	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - IOTC-2013-CoC10-IR09 : L'Inde n'importe pas de thons, et aucun thon n'est débarqué par des navires étrangers dans les ports indiens.	

Commentaires sur le niveau d'application par l'Inde des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA12 en 2015.

Commentaires : En ce qui concerne le niveau d'application par l'Inde des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 12^e session en 2015, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à l'Inde par le président de la Commission dans un courrier daté du 1^{er} mai 2015.

• N'a pas fourni de réponse à la lettre de commentaire, comme requis par S17
• N'a pas fourni la liste des navires en activité, comme requis par la Résolution 10/08.
• N'a pas fourni toutes les informations obligatoires aux normes CTOI sur la Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout), fourni TJB au lieu de TB, manque : immatriculation, Port d'immatriculation, comme requis par la Résolution 14/04.
• N'a pas fourni toutes les informations obligatoires aux normes CTOI sur la liste des navires autorisés < 24 metres, fourni TJB au lieu de TB, manque: Immatriculation, Port d'immatriculation, comme requis par la Résolution 14/04.
• N'a pas adopté de SSN pour tous les navires de plus de 15m de LHT, comme requis par la Résolution 06/03.
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur la mise en place et le fonctionnement des SSN, comme requis par la Résolution 06/03.
• N'a pas déclaré les captures nominales aux normes de la CTOI pour les pêcheries palangrières, comme requis par la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré les prises et effort aux normes de la CTOI pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré les prises et effort aux normes CTOI pour les pêcheries palangrières, comme requis par la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries palangrières, comme requis par la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré la captures nominales de requins aux normes CTOI comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas déclaré les prises et effort sur les requins aux normes CTOI , comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles sur les requins, comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas mis en œuvre l'interdiction sur les requins-renards comme requis par la Résolution 13/06.
• N'a pas mis en œuvre complètement l'obligation pour les palangriers d'avoir à bord des coupe-lignes et des dégorgeoirs, comme requis par la Résolution 12/04.
• N'a pas fourni le rapport sur les transbordements des navires nationaux dans des ports étrangers, comme requis par la Résolution 14/06.
• N'a pas mis en œuvre le mécanisme d'observateurs, aucun déploiement, comme requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas mis en œuvre le mécanisme d'observateurs, pas de couverture en mer pour les navires > 24m, comme requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas mis en œuvre le mécanisme d'observateurs, pas de couverture en mer pour les navires < 24m, comme requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas fourni les rapports d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas fourni son rapport de mise en œuvre, comme requis par l'Article X de l'Accord.
• N'a pas mis en œuvre l'interdiction des grands filets dérivants, comme requis par la Résolution 12/12.
• 9 navires et ressortissants identifiés dans des activités INN (Résolutions 11/03 et 07/01).
• N'a pas mis en œuvre le mécanisme d'observateurs pour les débarquements artisanaux, comme requis

par la Résolution 11/04.
• N'a pas fourni toutes les informations obligatoires sur l'Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale, comme requis par la Résolution 14/04.
• N'a pas fourni les informations obligatoires sur les institutions et fonctionnaires autorisés, comme requis par la Résolution 01/06

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de l'Inde.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l'Inde des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés pour discussion lors du CdA13 en 2016.

Après examen du Rapport d'application 2016 de l'Inde, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

Problèmes de conformité	État actuel (2015)	État précédent (2014)
• Manque général d'application des mesures de la CTOI et absence de réponse de l'Inde.		
• N'a pas présenté de rapport de mise en œuvre ni fourni les autres rapports et renseignements requis par les résolutions de la CTOI et la Commission.		